Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260528-CM280528002-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Karine ALBANHAC, maire.

Date de la Convocation : 20 mai 2026

Présents :
K. ALBANHAC, C. PLUS, F. MAUMAS, P. IMBERT, P. DELAHAYE, G. LE DERRIEN, M. FEUILLET, T. BESNARD, B. NÉDÉLEC, R. SALONDY, J. BENARD-TERRIEN, C. BRICE, C. LAMOURIC, G. VASSEUR, M. GRECO, A. KNOERLÉ, L. POUHAUT, P-Y. MATEL, S. ESLAN, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, E. ANDRIEU, P. CASTELL, M-T. PERENNOU

Absents : A. FERTÉ-DEVIN et T. VIEILLE-CESSAY

Membres en exercice : 27
Membres présents : 25
Membres absents : 2
Procurations : 2
Votants : 27

Anouk FERTÉ-DEVIN a donné pouvoir à Julie BENARD-TERRIEN
Thaddée VIEILLE-CESSAY a donné pouvoir à Marie FEUILLET

Gwendal LE DERRIEN a été élu secrétaire de séance.

---

2 - COMMISSIONS MUNICIPALES : création d'une commission « bâtiments communaux » et élections de ses membres titulaires et suppléants

---

Madame la maire expose :

Par délibération en date du 13 avril 2026, le conseil municipal a créé 8 commissions communales :

-Finances
-Ressources Humaines
-Petite enfance, enfance, jeunesse et vie scolaire
-Vie économique et attractivité
-Vie associative, culture, patrimoine, sports
-Travaux, urbanisme voirie, bâtiments
-Communication et information citoyenne
-Environnement, cadre de vie, ressources naturelles

Au regard du périmètre de la commission « Travaux, urbanisme, voirie, bâtiments », il est proposé de créer une nouvelle commission spécifique « bâtiments communaux ».

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle sera composée de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. Les membres seront élus par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260528-CM280528002-DE

Le nombre de membres de cette nouvelle commission est fixé à 6.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil municipal approuve cette création et procède à l'élection des membres de cette commission avec comme pour les autres commissions, la liste d'opposition peut désigner un suppléant en cas d'absence, comme suit :

Pierre DELAHAYE, titulaire
Alan KNOERLÉ, titulaire
Thierry BESNARD, titulaire
Gaël VASSEUR, titulaire
Caroline LAMOURIC, titulaire
Daniel BERTHO, titulaire

Sabrina PASCO, suppléante

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 29 mai 2026
Le maire,
Karine ALBANHAC

